

Annexe 1 –Liste des organisations syndicales signataires de l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI) relatif à la rémunération des structures pluri-professionnelles

Organisations signataires de l'ACI le 20 avril 2017

- la Fédération des médecins généralistes (MG France),
- la Confédération des Syndicats Médicaux Français (CSMF),
- la Fédération des Médecins de France (FMF)
- l'Union Nationale et Syndicale des Sages-Femmes (UNSSF),
- l'Organisation Nationale des Syndicats de Sages-Femmes (ONSSF),
- le Syndicat National des Infirmières et Infirmiers Libéraux (SNIL),
- le Syndicat National Autonome des Orthoptistes (SNAO),
- la Fédération nationale des centres de santé (FNCS),
- la Fédération des Mutuelles de France (FMF),
- la Fédération Nationale des Institutions de Santé et d'Action Sociale d'Inspiration Chrétienne (FNISASIC)
- la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France (FSPF),
- l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine (USPO).

Organisations signataires de l'ACI à la suite de la notification de l'accord (situation arrêtée au 20 juin 2017)

- la Fédération Nationale des Podologues (FNP),
- la Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM),
- l'Union Nationale des Associations d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR),
- la Croix Rouge Française (CRF),
- la Confédération des Centres de Santé et des Services de Soins Infirmiers (C3SI),
- la Fédération Nationale de la mutualité française (FNMF),
- Adessadomicile
- le Syndicat des Laboratoires de Biologie Clinique (SLBC),
- le Syndicat des Biologistes (SDB),
- le Syndicat National des Médecins Biologistes (SNMB),
- le Syndicat National des Opticiens Mutualistes (SYNOM),
- la Fédération Nationale des Opticiens Français (FNOF),
- la Fédération Française des Podo-Orthésistes (FFPO),